

DÉPARTEMENT DES
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE
TREBEURDEN

POLICE GÉNÉRALE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
EN RAISON DE TRAVAUX

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TREBEURDEN ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212 à L 2213 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire,

CONSIDÉRANT que des travaux de réseaux eaux usées doivent être réalisés Garenn an Itron par l'entreprise SADE CGTH ;

CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prescrire toute mesure pour assurer le bon ordre et la sécurité sur les voies publiques ;

- A R R E T E -

* * *

ARTICLE 1 : Du lundi 5 décembre 2022 au vendredi 9 décembre 2022, la circulation des véhicules sera interdite Garenn an Itron sur décision du gestionnaire de la voirie.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la rue de Convent ar Groas, la rue P. Marzin, la place de l'Eglise, la rue du Poul Du et la route de Pleumeur Bodou.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par l'entreprise pour permettre l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 5 : Les infractions à ces dispositions seront constatées et poursuivies conformément à la Loi.

TREBEURDEN, le 2 décembre 2022

Pour Le Maire empêché,
L'Adjoint en charge de l'espace urbain,
du patrimoine communal et de la voirie
Yannick HALNA

